

## LA COUMANIE DE L'ESPACE EXTRA-CARPATIQUE À L'ÉPOQUE DE LA DOMINATION HONGROISE, 1227–1241

VIOREL ACHIM

On a beaucoup écrit sur les Coumans de l'espace extra-carpatique et sur le territoire qu'ils occupaient, territoire que les sources de l'époque appellent la «Coumanie». Pourtant, les ouvrages indépendants sur les Coumans de cette région traitent surtout de l'épisode de la christianisation de cette population et de l'évêché catholique des Coumans qui fut créé ici et qui y fonctionna dans les années 1228–1241<sup>1</sup>. Ce fut un des grands succès de la papauté à une époque d'expansion pour le christianisme latin à l'est de l'Europe. La christianisation de ces Coumans donna de l'espoir quant à la possibilité de remporter un succès similaire auprès des populations païennes de l'espace nord-pontique. C'est pourquoi cet épisode de l'histoire ecclésiastique, qui se déroula dans la zone de l'arc des Carpates, fut toujours repris par les historiens.

Les approches ayant un caractère plus large, qui ne traitent que de manière tangentielle des Coumans de cette région, sont toutefois plus nombreuses. Rien de surprenant, si l'on tient compte des problèmes majeurs de l'histoire de l'espace carpatique et sud-est européen, avec lequel les Coumans en question se trouvèrent en relation. Ainsi, le but de l'installation l'Ordre teutonique dans le pays de Bârsa, notamment dans le sud-est de la Transylvanie, fut celui de combattre les Coumans qui se trouvaient de l'autre côté des montagnes. En 1211, le roi de Hongrie, André II, permit l'établissement ici des Chevaliers teutoniques, avec la mission expresse de défendre le royaume contre les incursions des Coumans. L'Ordre teutonique fut expulsé du pays en 1225, pour avoir essayé de s'affranchir de l'autorité du roi et constituer un Etat propre dans le pays qu'il avait reçu en don et dans les régions extra-carpatiques enlevées aux Coumans<sup>2</sup>. L'Ordre s'établira les années suivantes dans la région de la mer Baltique, où il jouera pendant longtemps une rôle politique et militaire de toute importance.

<sup>1</sup> Quelques-uns de ces titres sont énumérés plus bas, à la note 25.

<sup>2</sup> Voir plus bas, le premier sous-chapitre de cet article.

La Coumanie et l'évêché des Coumans sont aussi un épisode important de l'histoire médiévale des Roumains. Les sources de l'époque affirment la prépondérance démographique des Roumains sur le territoire de la Coumanie se trouvant au sud et à l'est des Carpates, leur religion orthodoxe et les efforts entrepris par l'Église catholique afin de les convertir à la foi romaine.

L'intérêt historiographique pour la problématique roumaine au XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que pour l'histoire de l'Ordre teutonique, a fait de l'histoire des Coumans de l'espace extra-carpatique l'objet de nombreuses études, même si souvent les Coumans s'y trouvent relégués au second plan. Les historiographies roumaine, saxonne, allemande et hongroise ont produit pendant les deux derniers siècles un grand nombre d'ouvrages qui traitent aussi des Coumans.

La Coumanie de la région extra-carpatique se situait à l'ouest de l'espace habité par les tribus turques des Coumans<sup>3</sup>. Aux XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles, les Coumans ont exercé leur pouvoir politique dans de vastes territoires des steppes de l'ouest de l'Asie et de l'est de l'Europe. Leurs premières infiltrations dans la région située entre les Carpates et le Danube semblent avoir eu lieu pendant la dernière décennie du XI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Presque toutes les informations sur les Coumans en question, en provenance des sources écrites, datent des décennies deux, trois et quatre du XIII<sup>e</sup> siècle. Au fait, cet intervalle fut en même temps l'étape finale de la domination des Coumans dans les steppes eurasiatiques. Sous les coups des Mongols, la domination coumane prit fin et, face à leur avance, les Coumans s'enfuirent de certaines régions pour s'établir dans des pays voisins. Dans la région extra-carpatique, les Coumans souffrirent des coups durs de la part de l'Ordre teutonique et furent finalement soumis par le royaume hongrois.

L'étude ci-présente traite de cette période, pendant laquelle la Coumanie se trouva sous la domination du royaume hongrois. Elle a comme but d'éclaircir les aspects tenant de la domination exercée par le royaume hongrois en Coumanie pendant l'intervalle 1227–1241. Comme on peut le constater, la carte politique de l'Europe du sud-est incluait alors une «Coumanie» en tant que formation politique-territoriale se trouvant sous l'autorité du roi de la Hongrie. Lorsque la domination hongroise prit des formes plus directes, ceci se refléta aussi par l'introduction de la Coumanie dans le titre royal; à commencer par 1235, le roi hongrois s'intitulait aussi «roi de la Coumanie». Le régime de la domination hongroise en Coumanie reste un sujet peut abordé par la recherche historique. L'étude ci-présente s'occupe aussi du rôle que cette formation politique-territoriale joua dans la politique du royaume de Hongrie jusqu'en 1241.

<sup>3</sup> Une approche plus récente de l'histoire des Coumans chez Victor Spinei, *The Great Migrations in the East and South-East of Europe from the Ninth to the Thirteenth Century*, traduit par Dana Bădulescu, Cluj-Napoca, 2003, pp. 217–340.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 257.

## 1. L'INCLUSION DE LA COUMANIE DE LA RÉGION EXTRA-CARPATIQUE DANS L'AIRE DE DOMINATION DU ROYAUME HONGROIS

### LE PRÉCEDENT TEUTONIQUE

L'intérêt manifesté par le royaume hongrois pour les territoires se trouvant au-delà des Carpates date des décennies deux et trois du XIII<sup>e</sup> siècle, période pendant laquelle la région du sud-est de la Transylvanie se trouva dans la possession de l'Ordre teutonique. Les Chevaliers teutoniques reçurent le pays de Bârsa dans la Transylvanie, se trouvant dans le voisinage des Coumans (*quandam terram Borza nomine ultra Silvas versus Cumanos*), de la part du roi de Hongrie André II,<sup>5</sup> par le diplôme de 1211<sup>6</sup>. En faisant cette donation, le roi André II comptait assurer, à l'aide de la force militaire des Teutons, la défense du royaume contre les Coumans. Les chevaliers recevaient le droit de «faire bâtir des forteresses et des villes en bois afin de défendre le royaume contre les Coumans» (*ad munimem regni contra Cumanos castra lignea et urbes ligneas construere eos permisimus*), ces derniers faisant de nombreuses incursions dans le royaume, à travers les défilés de la région.

L'importance de l'établissement des Teutons dans le pays de Bârsa dépassa de beaucoup le but initial, notamment celui de faire défendre les frontières. Récemment, Șerban Papacostea a démontré que l'installation des Teutons dans le pays de Bârsa en 1211, avec la mission de combattre les Coumans, a eu l'effet d'une diversion septentrionale à l'adresse de l'Empire valaque-bulgare, servant ainsi la cause de la croisade, concrètement, le maintien de l'Empire latin de Constantinople, menacé par les Assenides<sup>7</sup>. En effet, les Coumans étaient les alliés

<sup>5</sup> De la riche littérature concernant l'Ordre teutonique dans le pays de Bârsa et en Coumanie: Radu Rosetti, *Despre unguri și episcopiile catolice din Moldova*, «Analele Academiei Române. Memoriile Secțiunii Istorice», seconde série, tome XXVII (1904–1905), pp. 258–272; Géza Bakó, *Cavalerii teutoni în Țara Bârsei*, «Studii. Revistă de istorie», X (1957), 1, pp. 143–160; Gabriel Adriány, *Zur Geschichte des Deutschen Ritterordens in Siebenbürgen*, «Ungarn-Jahrbuch», 3 (1971), pp. 9–22; Horst Glassl, *Der Deutsche Orden im Burzenland und in Kumanien (1211–1225)*, ibidem, pp. 32–49; Harald Zimmermann, *Der Deutsche Ritterorden in Siebenbürgen*, dans *Die geistlichen Ritterorden Europas*, ed. J. Fleckenstein, M. Hellmann, Sigmaringen, 1980, pp. 267–298; Maria Holban, *Despre aria de întindere a cavalerilor teutoni din Țara Bârsei (1211–1225)*, dans eadem, *Din cronica relațiilor româno-ungare în secolele XIII–XIV*, București, 1981, pp. 9–48; Victor Spinei, *Moldova în secolele XI–XIV*, București, 1982, pp. 66–68; Șerban Papacostea, *Români în secolul al XIII-lea. Între Cruciată și Imperiul mongol*, București, 1993, pp. 31–36; Pál Binder, *Havaselve vajdaság megalakulásának dél-erdélyi előzményei és következményei (13–14. század)*, «Századok», 129 (1995), 5, pp. 1132–1137; H. Zimmermann, *Der Deutsche Orden im Burzenland: Eine diplomatische Untersuchung*, Köln, Weimar, Wien, 2000.

<sup>6</sup> *Documente privitoare la istoria românilor*, recueil par Eudoxiu de Hurmuzaki, vol. I/1, ed. N. Densușianu, București, 1887, no. XLI, pp. 56–58 (cité en ce qui suit: Hurmuzaki, I/1).

<sup>7</sup> Ș. Papacostea, *op. cit.*, pp. 28–30.

des Assenides et des contingents coumans se trouvaient en permanence mis à leur disposition. Dans sa politique d'inclusion de l'Empire valaque-bulgare, le pape Innocent III prit en compte aussi les Coumans qui se trouvaient au nord du Danube. La mise des Coumans hors du jeu de la politique sud-est européenne devait servir au maintien de l'Empire latin. Les Teutons furent, de manière indirecte, un instrument de pression à l'adresse de l'Etat des Assenides.

Les Teutons reçurent aussi la mission d'assurer l'expansion du territoire du royaume hongrois. Dans son diplôme de 1211, le roi exprimait son espoir que «par leur établissement, le royaume puisse s'agrandir» (*ut et Regnum per conversationem eorum propagatam dilatetur*)<sup>8</sup>. Peu de temps après son établissement dans le pays de Bârsa, l'Ordre teutonique – qui, selon les documents, contribua essentiellement à la défense du pays de Bârsa contre les attaques des Coumans et fit bâtir ici des forteresses, à ses propres frais – procéda à étendre sa domination au-delà des montagnes. Le diplôme de 1222<sup>9</sup>, par lequel le roi augmentait les privilèges accordés en 1211 et consignait les limites de la domination teutonique, ajoutait de nouveaux territoires à la donation initiale<sup>10</sup>. On y retrouve aussi les territoires situés au-delà des montagnes, partant des frontières du pays de Bârsa, là où les Teutons avaient fait bâtir des forteresses, pour arriver jusqu'au Danube et aux frontières des *Brodnici*, notamment encore une fois au Danube<sup>11</sup>. Le pays voisin se trouvant de l'autre côté des Carpates était sans doute «cette partie de Coumanie se trouvant au-delà des monts couverts de neige» (*ultra montes nivium partem contulit Comanie*), tel que les documents de l'époque l'indiquent<sup>12</sup>.

Le diplôme de 1222 ne fait que confirmer une situation de fait, notamment l'extension territoriale de l'Ordre. Les Teutons avaient dû profiter de la situation trouble en Hongrie au temps du roi André II, parti en croisade (la cinquième

<sup>8</sup> Hurmuzaki, I/1, p. 57.

<sup>9</sup> *Documenta Romaniae Historica, Seria D, Relații între țările române*, vol. I, București, 1977, no. 1, pp. 1–4 (en ce qui suit: *DRH, D, I*). Le document est tenu comme douteux; cf. *Regesta regum stirpis Arpadianae critico-diplomatica*, vol. I, ed. Imre Szentpétery, Budapest, 1923, no. 380, p. 126 (en ce qui suit: *RA, I*). L'authenticité du diplôme de 1222 a été mise en question; Maria Holban considère qu'il aurait été «fabriqué» en 1231–1232 (M. Holban, *Despre aria de întindere*). Mais toute suspicion au sujet de l'authenticité du diplôme se trouve annulée par la confirmation du pape Honorius III le 19 décembre 1222: *DRH, D, I*, no. 2, pp. 4–7.

<sup>10</sup> «*Addimus etiam postmodum eidem fratribus conferentes castrum quod Cruceburg nominatur, quod fratres predicti de novo construxerant, cum pratis circa illud adiacentibus, et a fine terre Cruceburg terram, que vadit usque ad terminos Prodnicorum et ab indagibus Almaye in parte altera vadit usque ad ortum aque, que vocatur Burza, et inde progreditur usque ad Danubium.*» *DRH, D, I*, p. 1.

<sup>11</sup> Les *Brodnici* étaient une population d'origine orientale établie dans la région des gués du Danube, à proximité de la Coumanie. Le pays de *Brodnici* (*terra Brodnic*) a été à son tour incluse, à l'exemple de la Coumanie, dans la zone d'action des Teutons et, par la suite, dans l'aire de domination du royaume hongrois.

<sup>12</sup> Tel qu'il apparaît dans un certain nombre de documents: *DRH, D, I*, no. 7, pp. 15–17; no. 8, pp. 17–19.

croisade), afin de consolider leur possessions et dépasser ainsi les limites des privilèges accordés en 1211.

Sans doute, la pénétration dans le territoire se trouvant au-delà des Carpates ne pouvait contrevenir aux intérêts du roi hongrois. Ce qui causait des soucis c'était la tendance des Chevaliers à se défaire de l'autorité royale et à créer dans les territoires qu'ils contrôlaient un Etat indépendant. Un premier pas dans cette direction fut la prise du pays de Bârsa et des territoires situés au-delà des montagnes *in ius et proprietatem beati Petri*, tel que consigné dans le diplôme accordé par le pape Grégoire IX au grand maître de l'Ordre, Hermann von Salza, le 30 avril 1224<sup>13</sup>. L'acte papal regarde uniquement la juridiction ecclésiastique. Les implications politiques furent pourtant majeures, car ce pas ouvrait la voie pour la transformation des possessions acquises par l'Ordre teutonique en Etat autonome, sous l'égide de la papauté<sup>14</sup>.

L'historien roumain Dimitre Onciul a expliqué ce conflit entre le roi et les Teutons par les dissensions au sujet de la domination exercée dans les territoires se trouvant au-delà des montagnes. Le roi prétendait un droit de souveraineté sur les territoires conquis par les Teutons en qualité de vassaux du royaume hongrois dans le pays de Bârsa, tandis que les Chevaliers considéraient ces territoires comme étant leur propres conquêtes, en dehors de toute autorité du roi<sup>15</sup>.

La première confrontation entre le roi et l'Ordre eut lieu avant l'émission même du diplôme de 1222. Le diplôme fut accordé lorsqu'auparavant le roi avait retiré sa donation envers l'Ordre. En 1225, à la suite d'une campagne militaire, l'Ordre teutonique perdit définitivement ses possessions et fut banni du royaume de Hongrie<sup>16</sup>. Le lieu de la confrontation décisive entre le roi et les Teutons fut la forteresses que ces derniers avaient fait bâtir au-delà des Carpates. Ces événements se passèrent après le 30 avril 1224 (date à laquelle le pape avait pris sous sa juridiction les territoires de l'Ordre) et avant le 12 juin 1225 (lorsque le pape fait un récit de l'expédition et demande au roi de restituer aux Teutons leur anciennes possessions). Très probablement, le printemps de l'année 1225 fut le moment choisis par André II pour résoudre de manière définitive le conflit avec les Teutons.

L'intervention royale dans le territoire situé au-delà des montagnes eut des conséquences de durée. Les Hongrois confisquèrent les possessions des Teutons

<sup>13</sup> DRH, D, I, no. 4, pp. 8–10. Le nouveau statut des possessions teutoniques était annoncé le même jour aux archevêques et aux évêques de Hongrie: Hurmuzaki, I/1, no. LXIV, p. 87.

<sup>14</sup> Le problème de la juridiction religieuse dans les territoires acquis par l'Ordre teutonique, chez Ș. Papacostea, *op. cit.*, pp. 31–36, surtout p. 35.

<sup>15</sup> Dimitre Onciul, *Originile Principatelor Române*, dans *idem*, *Scrieri istorice*, ed. A. Sacerdoțeanu, vol. I, București, 1968, pp. 696–697.

<sup>16</sup> Au sujet de l'éviction de l'Ordre teutonique et les raisons sur lesquelles cette décision fut fondée, voir surtout G. E. Müller, *Die Ursachen der Vertreibung des deutschen Ordens aus dem Burzenlande und Kumanien im Jahre 1225*, «Korrespondenzblatt des Vereins für siebenbürgische Landeskunde», XLVIII (1925), 6–8, pp. 41–68; H. Zimmermann, *Der deutsche Orden*, pp. 131–140.

dans la région. Les tentatives répétées des papes Honorius III, Grégoire IX et Innocent IV d'amener la remise en droit des Chevaliers<sup>17</sup> se heurtèrent à l'attitude inflexible du roi André II et du prince Béla.

Au fil du temps, les historiens ont formulé un bon nombre d'opinions au sujet du territoire extra-carpatique visé par les Teutons. On affirme généralement que l'action teutonique a été dirigée vers les territoires situés au sud-ouest de la Moldavie et à l'est de la Munténie<sup>18</sup>. Une étude de géographie historique assez récente, que nous devons à Paul Binder<sup>19</sup>, résout ce problème. Réunissant les documents écrits de l'époque teutonique, ou postérieurs, et les données toponymiques et géographiques, l'étude montre très clairement, dans notre opinion, que le territoire conquis par les Teutons au-delà des montagnes était situé exclusivement dans la Munténie. Le pays de Bârsa, où les Teutons avaient été invités à s'établir, n'avait pas de contact direct avec le territoire de la future Moldavie. L'action des Teutons contre les Coumans a été dirigée vers le sud, à travers deux des défilés les plus importantes qui liaient la Transylvanie au territoire situé au sud des Carpates: les défilés de Tabla Buții-Teleajen et de Rucăr (Bran). Le diplôme de 1222 indique, de manière indirecte, les routes traversant ces deux défilés. Ce document conférait aux Teutons des droits de possessions sur un territoire vaste, allant des frontières du pays de Bârsa jusqu'au Danube. Ainsi, l'action des Teutons dans les décennies deux et trois du XIII<sup>e</sup> eut lieu en Munténie. Les territoires situés au-delà des montagnes, mentionnés dans les diplômes accordés aux Teutons, s'étendaient de l'Olt (la frontière orientale du futur Banat hongrois de Severin) jusqu'à l'arc des Carpates, ce qui veut dire le territoire de Munténie, désigné *Transalpinia* dans les documents de la chancellerie hongroise dans les siècles à venir.

Il reste sans doute à savoir si les Teutons ont exercé un pouvoir effectif dans le territoire mentionné dans la donation de 1222. On a parfois affirmé dans l'historiographie que l'Ordre aurait étendu son pouvoir jusqu'au Danube<sup>20</sup>. En réalité, la donation de 1222 exprimait un programme de l'Ordre teutonique et du roi hongrois. Il ne pouvait s'y agir de frontières clairement définies, situation récurrente au Moyen Âge. Néanmoins, les Teutons ont dû certainement exercer leur pouvoir dans la proximité immédiate du pays de Bârsa, où ils firent ériger aussi la forteresse mentionnée à l'occasion des événements de 1225. Les Teutons

<sup>17</sup> La dernière intervention du pape Grégoire IX en faveur de l'Ordre teutonique se fit le 30 mars 1233 (H. Zimmermann, *Der deutsche Orden*, nr. XXIX, pp. 204–205). A son tour, le pape Innocent IV s'adressera avec le même requête au roi Béla IV le 14 mai 1245, de Lyon (H. Zimmermann, *Der deutsche Orden*, nr. XXXII, pp. 209–210).

<sup>18</sup> Voir D. Onciul, *Originile Principatelor Române*, p. 696; *Istoria României*, vol. II, București, 1962, pp. 112–113; Răzvan Teodorescu, *Bizanț. Balcani, Occident la începuturile culturii medievale românești (secolele X–XIV)*, București, 1974, pp. 132–133.

<sup>19</sup> P. Binder, *Havaselve vajdaság* (cf. à la note 5), pp. 1123–1153.

<sup>20</sup> G. Bakó, *op. cit.*, p. 155.

bâtirent les premières têtes-de-ponts au sud des Carpates, à partir desquelles ils pouvaient surveiller les Coumans. Leur succès fut d'autant plus grand puisqu'ils avaient réussi cette entreprise à un moment où les Coumans étaient encore puissants, avant de se voir débilisés par l'avancement des Mongols. Au fait, les Teutons ouvraient ainsi une direction d'action pour la politique du royaume de Hongrie dans le sud-est.

#### LA CHRISTIANISATION DES COUMANS ET LA CRÉATION DE L'ÉVÊCHE DES COUMANS, 1227–1228

Après l'éviction de l'Ordre teutonique, la royauté hongroise agit en Coumanie de manière directe. Peu de temps après être devenu souverain de la Transylvanie et de la partie orientale du royaume, en tant que *rex iunior* (en 1226), le prince Béla déclencha une action dans la direction de la Coumanie. Le résultat fut l'inclusion du territoire situé au-delà de l'arc des Carpates dans l'aire de domination du royaume hongrois.

Les débuts de cette politique pourraient être placés en 1227 au plus tard, lorsque la christianisation d'une partie de la population coumane fut entreprise ici, avec le concours direct du prince Béla. Pendant l'année respective, le khan (dans les documents latins, «le duc» ou «le prince») couman Barc ou Bortz (parfois Burch, Bortz, Boricius) envoya son fils en mission en Transylvanie, afin d'y rejoindre Robert, archevêque d'Esztergom et chef de l'Eglise hongroise, pour lui transmettre son désir et le désir de ses sujets de recevoir le baptême et l'inviter à officier le baptême lui-même<sup>21</sup>. Le 31 juillet 1227, le pape Grégoire IX nommait Robert, sur la demande de ce dernier, légat apostolique en Coumanie et dans le pays voisin, Brodnic (*in Cumania et Brodnic, terra illa vicina*), en lui accordant de larges prérogatives, y compris le pouvoir d'investir des évêques<sup>22</sup>.

Une large action de conversion des Coumans fut entreprise pendant la même année<sup>23</sup>. L'action pastorale de l'évêque dans les territoires situés au-delà des Carpates fut doublée de l'action politique de Béla. Béla prit part à l'expédition,

<sup>21</sup> De la chronique du Cistercien Albéric de Trois Fontaines, pour l'année 1227: *In Hungaria magister Robertus Vesprimiensis, vir bonus et religiosus de Leodiensi dyocesi natus, factus fuerat archiepiscopus Strigoniensis. Eo igitur cruce signato et in procinctu itineris constituto, occurrit illi filius principis de Comania et ait: «Domine, baptiza me cum 12 istis, et pater meus ad te veniet ultra sylvas in tali loco cum 2000 viris, qui omnes desiderant de manu tua baptizari.» Quo facto abiit archiepiscopus ultra silvas in occursum patris illius cum Bartholomeo episcopo Quinqueecclesiensi et Guilelmo Vesprimiensi et Guilelmo Ultrasilvano episcopis, et ibi baptizati sunt Deo dante ultra 15000 hominum.* (*Chronica Alberici monachi Trium Fontium, a monachi Novi Monasterii Hoiensis interpolata*, ed. P. Scheffer-Boichorst, in *Monumenta Germaniae historica, Scriptorum*, tome XXIII, Hannoverae, 1874, p. 920.)

<sup>22</sup> *DRH*, D, I, no. 6, pp. 14–15.

<sup>23</sup> Voir la note 25.

sans doute pour affirmer son autorité dans le territoire extra-carpatique. La lettre du pape Grégoire IX du 21 mars 1228, adressée à Béla, parle de l'intervention de ce dernier dans le pays des Coumans et de la conversion d'un certain nombre de ces Coumans (*non parvae multitudinis Cumanorum*)<sup>24</sup>.

L'action eut comme résultat la conversion d'une partie de la population coumane et la création, dans le territoire en question, d'un diocèse catholique, appelé à l'époque l'évêché des Coumans<sup>25</sup>. Téodoric, ancien prieur de l'Ordre dominicain en Hongrie, fut placé à la tête de cette évêché. La nomination se fit directement par l'archevêque, dans sa qualité de légat papal. La première mention de l'évêque date du 21 mars 1228, lorsque le pape demandait au nouveau prieur des Dominicains d'envoyer des missionnaires chez les Coumans<sup>26</sup>.

Pour le royaume de Hongrie, la conversion des Coumans et la création de la diocèse catholique marquèrent un renforcement des positions acquises dans la région extra-carpatique pendant la période antérieure et un développement territorial. Tel que les documents du temps le consignent, la Coumanie s'étendait non seulement en Munténie, mais aussi dans le sud-ouest de la Moldavie. En relatant l'épisode de l'invasion mongole de 1241, le chanoine d'Oradea, Rogerius, note que le pays de l'évêque des Coumans (*terra episcopi Comanorum*) commençait au Siret<sup>27</sup> et qu'une des armées mongoles, en route vers Rodna, était passée *inter Rusciam et Comaniam*<sup>28</sup>. En 1247, le roi Béla IV donna à l'Ordre des

<sup>24</sup> Hurmuzaki, I/1, no. LXXXIII, p. 108. Le succès de l'action de christianisation est relaté dans des termes similaires dans la lettre adressée par le pape, le même jour, à Robert, archevêque d'Esztergom et légat apostolique en Hongrie: Hurmuzaki, I/1, no. LXXXVI, p. 111 (l'année 1229). De même, dans la lettre adressée au même moment au prieur de l'Ordre des prédicateurs de Hongrie, le 21 mars 1228: Hurmuzaki, I/1, no. LXXXII, p. 107.

<sup>25</sup> L'épisode de la christianisation des Coumans, de l'organisation de l'évêché des Coumans et de son histoire: R. Rosetti, *op. cit.*, pp. 272–281; C. Auner, *Episcopia Milcoviei*, în «Revista catolică», I (1912), pp. 540 et sqq.; Nikolaus Pfeiffer, *Die ungarische Dominikanerordensprovinz von ihrer Gründung 1221 bis zur Tatarenverwüstung 1241–1242*, Zürich, 1913, pp. 75–92; Romulus Căndeia, *Der Katholizismus in den Donaufürstentümern. Sein Verhältnis zum Staat und zur Gesellschaft*, Inaugural-Dissertation..., Leipzig, 1916, pp. 5–9; Aurélien Sacerdoțeanu, *Guillaume de Rubrouck et les Roumains au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*. Thèse pour le doctorat..., Paris, 1930, p. 62–83; Ioan Ferent, *Cumanii și Episcopia lor*, Blaj, [1931], p. 133–152; László Makkai, *A milkói (kún) püspökség és népei*, Debrecen, 1936; Gheorghe I. Moisescu, *Catolicismul în Moldova până la sfârșitul veacului XIV*, București, 1942, pp. 10–25; Jean Richard, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Age (XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles)*, Rome, 1977, pp. 24–26; Maria Holban, *Despre Țara Severinului și banatul de Severin în secolul al XIII-lea*, dans eadem, *Din cronica relațiilor*, pp. 51–53; V. Spinei, *Moldova*, pp. 68–71; *Erdély története*, vol. I: *A kezdetektől 1606-ig*, coord. L. Makkai, A. Mócsy, Budapest, 1986, pp. 305–306; Ș. Papacostea, *op. cit.*, pp. 66–69.

<sup>26</sup> Hurmuzaki, I/1, nr. LXXXII, p. 107.

<sup>27</sup> «*Bochetor autem cum aliis regibus fluvium, qui Zerech dicitur, transeuntes pervenerunt ad terram episcopi Comanorum...*» (Rogerii *Carmen miserabile*, ed. L. Juhász, dans *Scriptores rerum Hungaricarum*, II, 1938, p. 564).

<sup>28</sup> *Ibidem*.

Hospitaliers de Saint-Jean le pays du Severin, ainsi que la Coumanie située entre la rivière Olt et les montagnes de la Transylvanie (*a fluvio Olth et alpibus Ultrasiluanis totam Cumaniam*), sauf le voïvodat de Seneslau<sup>29</sup>. La Coumanie entrée dans la sphère de domination du royaume de Hongrie représentait ainsi un territoire s'étendant du Siret jusqu'à l'Olt, qui dépassait la zone dans laquelle les Chevaliers teutoniques avaient agi auparavant.

Le territoire en question était la « Coumanie Noire »<sup>30</sup> des chroniques latines-hongroises. Le chroniqueur Simon de Kéza, qui a écrit son œuvre entre 1282 et 1285, parle de *Nigrorum Comanorum terras*<sup>31</sup>. Le territoire est désigné de la même manière dans les chroniques hongroises ultérieures<sup>32</sup>. En adoptant l'épithète *nigrorum*, les Hongrois avait adopté au fait la terminologie orientale désignant la formation territoriale-politique située dans la région des Carpates. Dans la terminologie symbolique des peuples des steppes, l'épithète *noir* signifie « assujétti », « sans indépendance », « périphérique »<sup>33</sup>. On ne faisait pas référence au royaume de Hongrie, comme parfois on l'a pensé<sup>34</sup>, mais à l'union de tribus coumanes de Dešt-i Kipčak, appelée aussi la « Coumanie Blanche », dont les membres étaient « les Coumans blancs ». On avait attribué la couleur noire aux Coumans occupant les régions situées près des Carpates afin de marquer leur

<sup>29</sup> DRH, D, I, pp. 23, 26.

<sup>30</sup> Au sujet de « La Coumanie Noire »: D. Onciul, *Originile Principatelor Române*, pp. 595–596; V. Spinei, *Moldova*, pp. 36–37; Maria Lăzărescu-Zobian, *Cumania as the Name of Thirteenth Century Moldavia and Eastern Wallachia. Some Aspects of Kipchak-Rumanian Relations, in Turks, Hungarians and Kipchaks. Festschrift in Honor of Tibor Halasi-Kun* («Journal of Turkish Studies», vol. 8), Harvard, 1984, pp. 265–272, surtout p. 265; Virgil Ciocîltan, *Componenta românească a țaratului Asăneștilor în oglinda izvoarelor orientale*, «Revista Istorică», III (1992), 11–12, pp. 1114–1115.

<sup>31</sup> Simon de Kéza, *Gesta Hungarorum*, ed. A. Domanovsky, dans *Scriptores rerum Hungaricarum tempore ducum regumque stirpis Arpadianae gestarum*, ed. E. Szentpétery (vol. I–II, Budapestini, 1937–1938), vol. I, p. 148. Simon de Kéza emploie ce terme au sujet de l'arrivée des Huns en Pannonie, qu'il considère comme étant la première arrivée des Hongrois. Avant leur arrivée en Pannonie, les Huns seraient passés par le pays des Coumans noirs; auparavant, à l'Est, ils étaient passés par le pays des Coumans blancs: «... *elevatisque baneriis egredientes Bessorum et Comanorum Alborum terras transirent. Deinde Sosdaliam, Rutheniam et Nigrorum Comanorum terras ingressi tandem usque Tize fluvium salvis rebus, invitis gentibus prae-fatis pervenerunt.*» (Simon de Kéza, p. 148.) De toute évidence, le chroniqueur a en vue la situation ethnique de son époque, tout comme celle qui l'avait précédée.

<sup>32</sup> *Chronici Hungarici compositio saeculi XIV*, ed. A. Domanovszky, dans *Scriptores rerum Hungaricarum*, vol. I, p. 257; *Chronicon Poseniense*, ed. A. Domanovszky, *ibidem*, p. 18; *Chronicon Monacense*, ed. A. Domanovszky, *ibidem*, vol. II, p. 58. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le chroniqueur Jean de Thuróc (Thuróczy János) identifie *Cumania nigra* avec la Moldavie: Johannis de Thurocz *Chronica Hungarorum*, vol. I: *Textus*, ed. E. Galántai et J. Kristó, Budapest, 1985, p. 34.

<sup>33</sup> Cf. V. Ciocîltan, *op. cit.*, p. 1113.

<sup>34</sup> Aurel Decei, *Invazia tarilor din 1241/42 în ținuturile noastre după «Djāmi' ot-Tevārīkh» a lui Fāzl ol-lāh Rāšīd od-Dīn*, dans idem, *Relații româno-orientale. Culegere de studii*, București, 1978, p. 204.

subordination aux Coumans des steppes, à un certain moment, ou bien, leur position marginale par rapport à ces derniers. Dans la nomenclature archaisante du XIII<sup>e</sup> siècle, le terme de «Coumanie Noire» fut gardé même après la disparition du pouvoir couman du territoire en question et la prise de ce territoire sous l'autorité du royaume de Hongrie et, par la suite, de la Horde d'Or. L'épithète *noir* sera transféré aux Roumains de la région. Dans son ouvrage *Djāmi' ot-Tevārīkh*, le savant persan Fāzl ol-lāh Rāšīd od-Dīn (m. 1318) parle des «Roumains noirs» (*Karā Ūlāgh*), qui en 1241 ont lutté contre les Mongols dans les territoires extra-carpatiques<sup>35</sup>.

La création de la nouvelle évêché ne représente que le côté ecclésiastique des transformations qui eurent lieu à l'époque dans la région extra-carpatique. Les documents s'arrêtent surtout sur cet aspect, car ils proviennent en grande majorité des milieux ecclésiastiques. Au fait, les événements de 1227–1228 se déroulant à l'extérieur de l'arc des Carpates on mené à la création d'une nouvelle province du royaume de Hongrie. Sans doute, sous un bon nombre d'aspects, cette province était différente par rapport aux autres territoires de frontière qui avaient une histoire d'un ou de deux siècles dans le cadre du royaume de Hongrie, mais elle se trouvait néanmoins sous l'autorité du roi hongrois. A partir de 1227–1228 et jusqu'à l'invasion mongole de 1241, la carte politique de l'Europe a inclus une «Coumanie» en tant que formation territoriale sous l'autorité du royaume hongrois. Elle apparaît désignée comme telle dans les sources de l'époque<sup>36</sup>. Les documents papaux emploient à son intention le terme de «pays» (*terra*), mais aussi celui de «province» (*provincia*)<sup>37</sup>. L'organisation de la nouvelle province était, sans aucun doute, un prolongement du cadre ou s'était exercé le pouvoir des Teutons avant 1225. Pourtant, il s'agissait maintenant d'une formation politique et territoriale structurée de manière beaucoup plus rigoureuse.

## 2. LE RÉGIME DE LA DOMINATION HONGROISE EN COUMANIE

Le régime de la domination hongroise fut déterminé par la modalité spécifique par laquelle les Hongrois avaient pris en possession ce territoire. Il n'y eut pas de conquête proprement dite en 1227–1228, même si les documents donnent l'impression d'une expédition militaire victorieuse, menée par Béla. Les Coumans capitulèrent de bon gré. Après la défaite des Coumans de la région du Dniepr et de leurs alliés russes face aux Mongols, à Kalka, en 1223, les Coumans

<sup>35</sup> *Ibidem*, p. 194.

<sup>36</sup> Il est à mentionner que Rogerius emploie le terme de *Cumania* tant pour la province au-delà des Carpates (Rogerii..., p. 563, 564, 583, 586) que pour les territoires de la Pannonie, où les Coumans furent fixés en 1239 (*ibidem*, p. 570).

<sup>37</sup> Hurmuzaki, I/1, no. LXXXIX, pp. 113–114.

noirs cherchèrent la protection du roi de Hongrie. Comme on le sait déjà, les Coumans demandèrent eux-mêmes le baptême. En plus, le succès en Coumanie devint possible aussi grâce aux efforts conjugués de la royauté hongroise et de la papauté. Les moines dominicains de la Province de Hongrie, qui avaient préparé la christianisation des Coumans, l'Eglise hongroise (notamment l'archevêque d'Esztergom et les Coumans eux-mêmes aidèrent à la structuration de la nouvelle province. Dans l'organisation de la province, on du tenir compte de tous ces facteurs.

C'est ainsi que la papauté arriva à jouer un rôle important en Coumanie. L'autorité ecclésiastique supérieure y était exercée par le pontife, l'évêque local étant subordonné directement à ce dernier. La Coumanie était importante pour le pape Grégoire IX, car la christianisation des Coumans de la région de l'arc des Carpates ouvrait la perspective d'une possible conversion des Coumans des steppes nord-pontiques. Ceci avait été un des grand projets du pape Innocent III au début du siècle. La création de l'évêché des Coumans rendait possible la matérialisation de ce projet. A l'exemple de ses prédécesseurs, Innocent III et Honorius III, Grégoire IX tenait l'espoir de pouvoir constituer un Etat de croisade dans la région de l'arc des Carpates<sup>38</sup>.

L'évêque des Coumans à son tour fut un facteur politique majeur dans ce territoire. L'évêque Téodoric semble avoir été aussi le chef administratif de Coumanie. On a pu constater que Rogerius employait le syntagme «le pays de l'évêque des Coumans» (*terra episcopi Comanorum*). La position spéciale de l'évêque peut s'expliquer par les rapports qui existaient à l'époque entre le prince Béla et l'archevêque d'Esztergom, Robert. L'archevêque fut l'allié de l'héritier du trône dans les conflits de ce dernier avec le roi André II. L'évêque Téodoric provenait de Hongrie.

Aussi important que fut le rôle des chefs de l'Eglise, la Coumanie se situa néanmoins sous l'autorité incontestable du roi de Hongrie. Si l'on ne l'affirme pas toujours de manière explicite dans les documents papaux, c'est parce que cette catégorie de sources s'occupe presque exclusivement de questions religieuses.

#### «PACTUM CONVENTUM». L'AUTONOMIE ETHNIQUE-TERRITORIALE

En 1227–1228, une sorte de *pactum conventum* fut conclu entre la royauté hongroise et les Coumans de l'arc des Carpates. En échange de la reconnaissance de leur assujettissement à la couronne hongroise, les Coumans se firent garantir «la liberté et l'immunité et la possession en toute paix» de leur «pays». Les sources de l'époque nous apprennent que le roi André II et son fils Béla émirent une bulle d'or qui garantissait les libertés des Coumans. Le document n'existe plus, mais il est mentionné par le pape Grégoire IX, dans sa lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1229, par laquelle

<sup>38</sup> Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 35.

le pontife accordait aux Coumans la protection du Siège apostolique<sup>39</sup>. La lettre est adressée aux nobles, aux princes et au peuple couman (*dilectis filiis nobilibus viris ducibus et populis Cumanorum nuper ad fidem Christi conversis*). Le pape assumait un rôle tout spécial de protecteur des Coumans, en garantissant le respect de leurs libertés par le roi hongrois<sup>40</sup>. La bulle papale doit avoir été émise après le 21 mars 1228<sup>41</sup>. Nous apprenons à l'occasion les noms des chefs coumans de la région: le khan Bortz et son fils Membrok, les deux impliqués dans la conversion de leur peuple. Dans des conditions spécifiques, du moins formellement, ceux-ci gardèrent leur autorité sur les tribus coumanes. Le khan Bortz mourut en 1231. Il fut enseveli dans la chapelle que les missionnaires avaient fait construire en honneur de la Sainte Vierge. Son fils Membrok mourut dans la même période et fut mis en sépulture dans la même chapelle, devenue entre-temps cathédrale.

Une autonomie ethnique-territoriale exista en Coumanie, à l'exemple de celle accordée à la même époque à d'autres populations du royaume de Hongrie<sup>42</sup>. Il est à supposer que les privilèges accordés aux Coumans de la région de l'arc des Carpates furent similaires à ceux accordés aux Coumans installés dans le royaume en 1239 et à ceux rappelés en 1245–1246. En échange de leurs services militaires, les Coumans de Hongrie étaient exemptés de toute autre obligation envers l'Etat. Il avaient une pleine autonomie quant aux affaires intérieures. De ce régime bénéficiaient, sans aucun doute, les membres de la communauté libre des Coumans (*universitas Cumanorum*), et non pas la population asservie<sup>43</sup>.

Mais la situation ethnique et sociale en Coumanie était plus compliquée que celle des territoires pannoniques, où les Coumans furent installés, et cela à cause de la présence des Roumains (*Valachi*, en latin), une population majoritaire, tel qu'il ressort des documents de l'époque. Très probablement, en tant que population dominante du point de vue politique, les Coumans gardèrent leurs possessions et obtinrent l'exemption de toute obligation fiscale envers la royauté. La situation des Roumains fut tout à fait autre. On sait que les Roumains avaient des obligations

<sup>39</sup> «*Ad hanc autem libertatis et immunitatis et possessionis pacifice terre vestre concessionem a Karissimo in Christo filio nostro A<ndrea> Ungarie Rege Illustri, Bele Regis primogeniti sui accedente consensu, iam pridem factam Cumanis, sicut provide facta est et in eiusdem Regis litteris aurea bulla munitis plenius continentur, auctoritate vobis apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus.*» Hurmuzaki, I/1, no. LXXXVIII, pp. 112–113.

<sup>40</sup> Voir Maria Holban, *Despre Țara Severinului*, pp. 52–53.

<sup>41</sup> Maria Holban pense que la bulle royale a été donnée soit pendant l'été de l'année 1228, lorsque Béla est entré dans la capitale à la tête d'une armée qui aurait inclus dans ses rangs des Coumans, soit pendant l'été de l'année 1229, lorsque Béla a entrepris sa campagne contre Halicz (*ibidem*, p. 53).

<sup>42</sup> Voir à cet effet le privilège accordé aux Saxons de Transylvanie en 1224, connu sous le nom de *Andreanum*: Hurmuzaki, I/1, no. LXII, pp. 83–85.

<sup>43</sup> András Pálóczi Horváth, *Petschenegen, Kumanen, Jassen. Stepenvölker im mittelalterlichen Ungarn*, Budapest, 1989, pp. 54–56.

envers le roi<sup>44</sup>. Probablement, ils payaient certains droits aux Coumans également. Il est à croire que l'instauration du contrôle hongrois ne changea pas automatiquement, ou de manière significative, l'organisation interne en Coumanie.

La Coumanie fut une province de frontière, où les Arpadiens n'imposèrent pas les formules administratives du royaume, mais y gardèrent les réalités locales. Initialement, la formule de domination fut plutôt celle de la souveraineté par rapport aux structures politiques locales.

#### ÉVOLUTIONS DANS LE RÉGIME DE LA DOMINATION HONGROISE. LE TITRE DE «REX CUMANIAE»

Nous connaissons peu d'aspects quant à la politique de la royauté hongroise en Coumanie de l'espace extra-carpatique. Cependant, on peut croire que la direction suivie fut celle d'un contrôle de plus en plus ferme exercé par le royaume. Les mesures d'organisation ecclésiastique plus rigoureuse de 1234<sup>45</sup>, par lesquelles les Roumains devaient être encadrés dans le nouvel évêché, sous l'autorité d'un vicaire propre, supposaient aussi un contrôle politique sur mesure, exercé par le pouvoir royal. Le roi tirait des revenus des Roumains de la région, revenus qu'il promettait au vicaire roumain, comme nous pouvons le constater. En 1234, le pape Grégoire IX invitait le prince Béla à pourvoir l'église qu'il avait promis de faire bâtir dans l'évêché couman, en lui faisant don de vastes terres<sup>46</sup>. Tout ceci indique le fait que la royauté exerçait un contrôle effectif sur les habitants de la Coumanie.

Les Hongrois prirent soin de consolider leur pouvoir dans la région. Des centres fortifiés, ayant appartenu auparavant aux Teutons, ou construits à présent par les Hongrois, durent sûrement y exister. Un tel centre fut l'habitation fortifiée de Bâta Doamnei—Piatra Neamț, bâtie dans le but de parer à une attaque contre la Transylvanie par la vallée de la Bistrița. L'inventaire archéologique indique le fait que les défenseurs de la forteresse provenaient des territoires situés de l'autre côté des montagnes. Les traces d'habitation s'arrêtent vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, sans doute à cause de l'invasion mongole de 1241<sup>47</sup>. Il est à supposer qu'un autre centre

<sup>44</sup> Nous apprenons de la lettre papale du 14 novembre 1234 que Béla avait promis d'accorder à l'évêque (vicaire) catholique des Roumains un certain montant des revenus qu'il percevait lui-même des Roumains: «... *sibi* [= l'évêque] *de redditibus tuis* [= Béla], *quos ab eis* [= les Roumains] *percipis, sufficientes redditus et honestos...*», DRH, D, I, p. 20.

<sup>45</sup> DRH, D, I, no. 9, pp. 20–21.

<sup>46</sup> Hurmuzaki, I/1, no. CIV, p. 131.

<sup>47</sup> Au sujet des fortifications de Bâta Doamnei: Victor Spinei, *Unele considerații cu privire la descoperirile arheologice din Moldova din secolul al XII-lea până în prima jumătate a secolului al XIV-lea*, «Studii și cercetări de istorie veche», 21 (1970), 4, pp. 612–614; V. Spinei, *Moldova*, pp. 70, 88–89 (avec les renvois de la note 89), 161; V. Spinei, *Realități etnice și politice în Moldova meridională în secolele X–XIII. Români și turanici*, Iași, 1985, pp. 81–82. Au sujet des forteresses se trouvant sur le territoire de la Moldavie et attribuées aux Teutons, voir V. Spinei, *Moldova*, pp. 67 (avec les notes 74 et 76–78), 70–71.

fortifié fut la «ville» sur le Milcov (*civitas de Multo*), dont nous apprenons l'existence dans un documents papal de 1278<sup>48</sup>. Il est à supposer que ce fut le principal centre d'habitation en Coumanie, où avait résidé le khan couman et, par la suite, les représentants du roi hongrois. Le nouvel évêque catholique a dû y installer sa résidence. Il fut détruit par les Tatars en 1241.

C'est dans la même période que commença la colonisation de ce territoire avec diverses populations venant du royaume. Par la lettre papale du 14 novembre 1234 au sujet des Roumains orthodoxes, nous apprenons que «certains, tant Hongrois que Teutons, ainsi que d'autres Catholiques du royaume de Hongrie, se rendent chez eux [= chez les Roumains] pour y habiter»<sup>49</sup>. Il exista donc un flux de migration puissant dans la direction de la Coumanie. A noter l'opinion – que nous considérons pertinente – selon laquelle la première couche de population d'expression hongroise et de confession catholique dans la zone des Carpates orientales date du XIII<sup>e</sup> siècle; au temps de la création de l'Etat roumain de Moldavie et à l'époque suivante, d'autres vagues de Hongrois et de Szeklers s'y ajoutèrent<sup>50</sup>.

Le domination hongroise dans la Coumanie située dans la zone de l'arc des Carpates se reflète aussi dans le titre de «roi de Coumanie» pris par Béla IV après sa montée sur le trône, titre que les rois de Hongrie continueront à porter pendant longtemps. Le titre apparaît dans un diplôme de 1236 (sans plus de précisions quant à la date exacte)<sup>51</sup>. En général, on considère que le titre de «roi de Coumanie» reflétait la position gagnée par les Arpadiens au sud et à l'est des Carpates, une fois créée l'évêché des Coumans<sup>52</sup>. La tentative de démontrer que la prise de ce titre a été faite à la suite de la guerre de 1231 contre le tsarat bulgare<sup>53</sup>

<sup>48</sup> DRH, D, I, no. 12, pp. 29–30. Selon N. Iorga, il s'agirait de *civitas de Mylco* et non pas de *civitas de Multo* (N. Iorga, *Studii și documente cu privire la istoria Românilor*, vols. I–II, București, 1901, p. XIX, note 2).

<sup>49</sup> «et nonnulli de regno Ungarie, tam Ungari, quam Theutonici et alii orthodoxi, morandi causa cum ipsis transeunt ad eosdem». DRH, D, I, no. 9, pp. 20–21.

<sup>50</sup> Gh. I. Nastase, *Ungurii din Moldova la 1646 după «Codex Bandinus»*, Chișinău, 1935 (extrait de «Arhivele Basarabiei»), p. 29.

<sup>51</sup> «Bela, dei gratia, Hungarie, Dalmatie, Choruatie, Rame, Seruie, Gallicie, Lodomerie, Cumanie rex»; Hurmuzaki, I/1, no. CVI, pp. 133–136 (l'année 1235). L'attestation suivante du titre de roi de Coumanie date aussi de 1236: Hurmuzaki, I/1, no. CXIII, pp. 143–144. Mais le document est considéré comme étant «douteux»; cf. RA, I, no. 618, p. 189.

<sup>52</sup> Paul Hunfalvy, *Die Rumänen und ihre Ansprüche*, Wien und Teschen, 1883, p. 87; D. Onciul, *Originile Principatelor Române*, pp. 623–625; idem, *Titlul lui Mircea cel Bătrân și posesiunile lui*, dans idem, *Scrieri istorice*, vol. II, p. 53; Gh. I. Moisescu, *op. cit.*, p. 25, note 1; P.P. Panaitescu, *Introducere la istoria culturii românești*, București, 1969, p. 260; P.F. Parasca, *Politika vengerskogo korolevstva v Vostočnom Prikarpat'e i obrazovanie Moldavskogo feodal'nogo gosudarstva*, dans *Karpato-Dunai'skie zemli v srednie veka*, Kišinev, 1975, p. 41.

<sup>53</sup> Ainsi, chez V. Spinei, *Moldova*, p. 36. V. Spinei considère que le tsarat bulgare «a été également dépouillé de certaines zones limitrophes de l'Olténie, dénommées *Cumania* dans la chancellerie des Arpadiens».

semble vouée à l'échec; elle s'appuie, en dernière instance, sur un document faux de 1233<sup>54</sup>, qui toutefois a été souvent employé dans l'historiographie. Nous mentionnons aussi l'affirmation selon laquelle la «Coumanie» faisant partie du titre des rois de Hongrie recouvrait une aire plus large que la Coumanie située au-delà de l'arc des Carpates, le titre exprimant la velléité de prendre en possession tout le territoire détenu auparavant par les Coumans dans les steppes nord-pontiques<sup>55</sup>.

Il reste à expliquer pourquoi la Coumanie – prise sous son autorité par Béla dès 1227–1228 – ne fut incluse dans le titre royal qu'en 1236. A part le fait que Béla ne pouvait s'intituler roi qu'après sa montée sur le trône en 1235, nous pensons que le titre de «roi de Coumanie» a été lié à sa politique du moment vis-à-vis de la province se trouvant à l'extérieur de l'arc des Carpates. Le titre reflète, ou au moins il prétend refléter, un autre régime de domination hongroise en Coumanie, différent par rapport à celui initial. Il s'agissait d'un contrôle plus ferme de la part du roi. Les mesures d'ordre ecclésiastique à l'intention des Roumains orthodoxes, prises en 1234, étaient en accord avec ce nouveau régime. L'organisation ecclésiastique plus rigoureuse était l'expression d'une organisation politique plus ferme. C'est probablement alors, entre novembre 1234 et à un certain moment pendant l'année 1236, que l'on introduisit un contrôle hongrois effectif en Coumanie. Nous supposons qu'après sa montée sur le trône en octobre 1235, le roi Béla a déclenché immédiatement la réorganisation du pouvoir hongrois dans cette région.

Il existe aussi d'autres indices documentaires quant à l'évolution du régime de la domination hongroise en Coumanie. La lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1229, par laquelle le pape Grégoire IX prenait les Coumans sous sa protection, nous fait comprendre qu'au moment respectif les droits et les privilèges accordés aux Coumans par le roi André II et le duc Béla se trouvaient menacés. Le pape défend en toute sévérité «que l'on ose s'arroger le droit de domination dans votre pays, ou que l'on vous impose le joug de l'esclavage pour avoir rejoint Christ»<sup>56</sup>. Le pape se garde bien de préciser quel était exactement ce danger. Comme Ioan Ferent le

<sup>54</sup> Tel que démontré, le diplôme de 1233 concernant la soi-disante donation du pays de Lovište (*terra Loysta*), se trouvant sur le cours du Lotru, en faveur du comte Corlard de Tălmăci, considérée par certains comme étant la première mention du titre de «roi de Coumanie» (Béla y apparaît en tant que «*rex [...] Bulgarie Comanieque*»), est un faux; cf. *RA*, I, no. 602, p. 184. Le document est publié dans Hurmuzaki, I/1, no. XCIX, p. 127.

<sup>55</sup> Ș. Papacostea, *op. cit.*, pp. 68–69.

<sup>56</sup> Le paragraphe en entier: «... *ne novella plantatio altas nondum habens radices arescat alicuius perturbationis impulsione concussa, oportet eandem muro apostolice presidii communiri. Cum igitur vos nuper relicto gentilitatis errore ad viam veneritis veritatis et ab infidelitatis tenebris ad fidei veram lucem, nos vestris profectibus aspirantes et quieti providere volentes, personas vestras cum omnibus bonis, que impresentiarum rationabiliter, possidetis aut in futurum etc. usque suscipimus, districtius inhibentes, ne quis in vos vel terram vestram ex eo, quod conversi estis ad Christum, dominium usurpare presumat, aut iugum vobis imponere servitutis; statuendo ut salvo dei timore gaudeatis in omni pristina libertate.*» (Hurmuzaki, I/1, p. 113.)

remarque<sup>57</sup>, il ne pouvait s'agir de Jean Assan II – tel qu'affirmé auparavant par C. Auner<sup>58</sup> – mais des Hongrois. Le roi de Hongrie était le seul qui pouvait profiter de la conversion des Coumans au christianisme, pour les soumettre à un régime de domination semblable à celui instauré dans les autres régions se trouvant aux frontières du royaume. On peut déduire que la royauté hongroise lésa les droits, les immunités et les libertés prévus dans la bulle d'or, qui dérivait au fait du *pactum conventum* conclu en 1227–1228. Elle essayait de transformer petit à petit la vassalité en esclavage. C'est probablement pour cette raison que les Coumans se plaignirent au pape de perdre leur liberté, et cela sous le prétexte de leur conversion au Christianisme.

#### LE POTENTIEL MILITAIRE DES COUMANS

Le potentiel militaire des Coumans du territoire situé au-delà de l'arc des Carpates fut employé par le duc et, par la suite, roi Béla IV. Un contingent couman accompagna Béla dans sa campagne de Halicz de 1229<sup>59</sup>. Les annales d'Ipatiev donnent au chef couman de l'armée de Béla le nom de *Begovars*. Dans le camp du prince de Halicz Daniel (Daniil) Romanovich se trouvaient les Coumans de Kuthen, des steppes orientales<sup>60</sup>. Les Coumans de Begovars provenaient sans aucun doute d'un autre territoire. Très probablement, il ne pouvait s'agir que des Coumans du territoire situé au-delà de l'arc des Carpates, les seuls Coumans se trouvant au moment respectif sous l'autorité de la couronne hongroise. Ce chef coumane a été identifié à Barc ou à Bortz de 1227<sup>61</sup>. La source russe nous apprend que l'armée de Béla, vaincue, se réfugia vers l'est, passa le Dnestr à Vasilev et se dirigea vers le Prut<sup>62</sup>. Ce qui veut dire que la retraite des Hongrois se fit à travers le territoire de la future Moldavie et par un des défilés des Carpates orientales.

Ce n'est pas par hasard que, dans les Balkans, la Bulgarie perdit la compétition contre la Hongrie justement environ 1230, quand les Coumans, les anciens alliés des Assanides, furent encadrés dans le système politique du royaume arpadien. Des alliés des Bulgares, les Coumans se firent les alliés des Hongrois.

Les Coumans devinrent une force politique au service du royaume hongrois. En 1239, se retirant devant la marche des Tatars, le khan Kuthen reçu de la part de Béla IV la permission de s'établir en Hongrie, avec 40.000 Coumans<sup>63</sup>. Mais ces

<sup>57</sup> I. Ferent, *op. cit.*, pp. 138–139.

<sup>58</sup> C. Auner, *op. cit.*, pp. 547–548.

<sup>59</sup> Au sujet de cette campagne de Béla à Halicz, voir surtout Toru Senga, *Béla királyfi bolgár, halicsi és osztrák hadjárataihoz*, «Századok», 122 (1988), 1–2, pp. 37–41. Voir aussi Gyula Kristó, *Az Árpád-kor háborúi*, Budapest, 1986, pp. 107–108.

<sup>60</sup> *Letopis po Ipaskom spisku*, Sankt Petersburg, 1871, pp. 506–508.

<sup>61</sup> T. Senga, *op. cit.*, p. 38.

<sup>62</sup> *Letopis*, pp. 507–508.

<sup>63</sup> Voir plus bas le paragraphe avec la note 82.

Coumans ne provenaient pas de la Coumanie de la région se trouvant au-delà de l'arc des Carpates, mais des steppes nord-pontiques. D'autres tribus coumanes se réfugièrent dans la Péninsule balkanique dans la même période. Les Coumans furent installés dans la Plaine de la Tisza et dans l'Alföld. Les Coumans constituèrent un potentiel important et redoutable, à la disposition du roi, même si causant des troubles à plusieurs reprises, comme par exemple pendant l'attaque mongole de 1241, lorsque leur défection contribua au désastre de Mohi. Avec le rétrécissement du domaine royal et la diminution des ressources dont le roi pouvait disposer, les troupes coumanes influencèrent de manière considérable le rapport de forces entre le roi et l'aristocratie. Jusqu'à la chute du royaume en 1526, les Coumans continuèrent à garder une autonomie ethnique-territoriale et restèrent une organisation militaire directement subordonnée au roi. Les Coumans commencèrent à jouer le rôle de facteur militaire pour le royaume hongrois au moment de l'épisode 1227–1228, qui se passa dans la région située au-delà de l'arc des Carpates. À l'époque du roi Ladislas IV le Couman, ils devinrent même un facteur politique autonome, provoquant la réaction de l'aristocratie.

#### LES STRUCTURES POLITIQUES ROUMAINES

La domination hongroise en Coumanie garda en certaine mesure les structures locales. Il ne s'agissait pas ici seulement des Coumans, dont l'autonomie avait été consignée par écrit, mais aussi des Roumains.

Du point de vue ethnique, les Roumains constituaient la population majoritaire, tel qu'il ressort de la lettre papale du 14 novembre 1234. Dans les documents latins, la région est désignée par les termes de «Coumanie» et «évêché des Coumans», car ici les Coumans avait été l'élément dominant du point de vue politique avant l'époque hongroise et, dans une certaine mesure, continuaient à l'être. En plus, l'événement le plus remarquable qui se passa ici – la conversion de la population païenne au christianisme – se rapporta uniquement aux Coumans. Mais pour les contemporains, la Coumanie était habitée par deux peuples: les Coumans et les Roumains. Dans les sources narratives de l'époque, les deux peuples sont mentionnés ensemble. Ainsi, dans sa chronique universelle en vers, écrite environ en 1250, Rudolf von Ems, en traitant de la période de la grande invasion mongole, note qu'au-delà des montagnes (*jensit des Sneberges*) – notamment en Coumanie – habitaient les Coumans et les Roumains (*Valwen und wilde Vlachin*)<sup>64</sup>. Il existe aussi d'autres sources narratives qui, surtout en faisant référence à l'armée du roi de Hongrie, associent les deux peuples, sans préciser la région d'où ils provenaient. Mais sans aucun doute, elles font référence au territoire

<sup>64</sup> G. Popa-Lisseanu, *Românii în poezia medievală*, Iași, 1934, p. 12.

de l'évêché des Coumans. C'était la seule région de l'espace détenue ou contrôlée par le royaume hongrois où ces deux peuples vivaient ensemble.

Si les sources occidentales s'intéressent d'avantage au facteur dominant sous l'aspect politique et, souvent, négligent les réalités ethniques, les sources orientales s'arrêtent surtout sur ce deuxième aspect. Afin de faire des distinctions dans le vaste espace détenu par les Coumans, les Orientaux ont désigné la région en fonction de la population prédominante du point de vue numérique. Pour eux, ici, en Coumanie Noire, habitaient les Roumains. Le Perse Rāšīd od-Dīn écrit dans son œuvre *Djāmi' ot-Tevārīkh* («La Collection des histoires»), au sujet de l'invasion mongole de 1241, que Böček a pris la route des «Roumains noirs» (*Kāra Ūlāgh*). Et plus loin, il parle des «peuples roumains» (*āqwām-e Ūlāgh*) d'ici<sup>65</sup>. La mention selon laquelle les «Roumains noirs» de la région située au-delà de l'arc des Carpates ont opposé de la résistance aux envahisseurs prouve que dans la Coumanie sous domination hongroise les Roumains étaient un élément militaire important et qu'il constituaient la population de base.

Les sources de l'époque parlent des «peuples roumains» d'ici: «certains peuples qui s'appellent Roumains» (*quidam populi qui Walati vocantur*), dans la lettre papale de 1234, mentionnée plus haut<sup>66</sup>; les «peuples roumains» (*āqwām-e Ūlāgh*), chez Rāšīd od-Dīn, au sujet de l'action des Mongols en Coumanie en 1241<sup>67</sup>. Le pluriel que l'on emploie a été interprété de manières différentes au fil du temps. Aurel Decei l'expliquait par le grand nombre de Roumains que les Tatars avaient rencontrés dans un vaste territoire<sup>68</sup>. L'opinion la plus pertinente nous paraît celle selon laquelle le terme employé indique la pluralité des organismes politiques roumains sur le territoire de l'évêché coumane. Les «peuples roumains» étaient les organisations politiques roumaines se trouvant ici<sup>69</sup>.

Parmi les formations politiques-territoriales roumaines de Coumanie on connaît le voïvodat de Seneslau, au nord-ouest de la Munténie, que le Diplôme des Chevaliers de Saint-Jean (1247) situe en «Coumanie». Rāšīd od-Dīn cite le nom de Mišelāv, qui en 1241 lutta contre les Mongols et fut vaincu par eux. Il se peut que ce personnage ait été au fait Seneslau, mentionné en 1247. Sans doute, le nombre des formations roumaines de Coumanie – du type des voïvodats et cnézats mentionnés par le diplôme des Chevaliers de Saint-Jean à l'ouest de l'Olt, sur le

<sup>65</sup> A. Decei, *op. cit.*, pp. 204–205. Voir aussi V. Ciocîltan, *op. cit.*, pp. 1112–1113.

<sup>66</sup> *DRH*, D, I, pp. 20–21.

<sup>67</sup> A. Decei, *op. cit.*, p. 205.

<sup>68</sup> *Ibidem*.

<sup>69</sup> Voir la démonstration en ce sens chez Ş. Papacostea, *op. cit.*, pp. 63–64. Une autre interprétation chez Daniel Barbu, «*Quidam populi, qui Walati vocantur*». *Les Roumains en 1234*, dans *In honorem Paul Cernovodeanu*, ed. Violeta Barbu, Bucureşti, 1998, pp. 69–71, où l'on considère le pluriel *populi* comme marquant le fait que les Roumains de la région n'étaient pas constitués dans une corporation politique (*universitas*).

territoire du Banat de Severin – doit avoir été beaucoup plus grand. Dans le contexte de la réalité médiévale de la dépendance des organisations ecclésiastiques des réalités politiques, on peut admettre que la mention des évêques roumains (les «pseudo-évêques») sur le territoire de l'évêché des Coumans est un argument indirect quant à l'existence ici de certaines formations politiques de la population autochtone<sup>70</sup>.

Sans aucun doute, la domination exercée auparavant par les Coumans dans l'espace extra-carpatique n'amena pas la dissolution des formations roumaines, celles-ci se perpétuant à l'époque hongroise. On peut supposer qu'en 1241, les Coumans et les Roumains luttèrent ensemble contre les Mongols, tout comme dans l'armée royale on les retrouve mentionnés les uns à côté des autres. Les Roumains ont pu s'organiser politiquement dans les conditions du pouvoir exercé par les Coumans et, à juger par les évolutions ultérieures, lorsque les Coumans s'assimilèrent à l'élément féodal au sud et à l'est des Carpates, nous pouvons admettre qu'ils ont contribué au processus de création des principautés roumaines. László Makkai parlait d'un condominium hongrois-roumain en Coumanie<sup>71</sup>.

### 3. L'IMPORTANCE DE LA COUMANIE DANS LA POLITIQUE ORIENTALE ET SUD-ORIENTALE DU ROYAUME HONGROIS

L'importance de la Coumanie dans la politique du royaume hongrois dérive en tout premier lieu de sa position géographique. Dans la lettre adressée par le pape Grégoire IX à l'archevêque d'Esztergom le 21 mars 1228<sup>72</sup>, au sujet de la situation en Coumanie, on retrouve une information – saisie par Ioan Ferent<sup>73</sup> – qui, indirectement, indique une des fonctions de cette province dans la politique du royaume hongrois. Par la lettre mentionnée plus haut, le pape autorisait Robert, sur la demande de ce dernier, à accorder des indulgences à ceux qui se rendraient en Coumanie pour contribuer à l'œuvre de consolidation du christianisme. On y énumère les ennemis auxquels les Coumans faisaient face et contre lesquels on devait agir. Ceux-ci étaient: 1) le sultan d'Iconium (Konya) et d'autres infidèles, ainsi que 2) d'autres ennemis, qui «attaquent les Coumans convertis et empêchent d'autres d'embrasser la foi chrétienne»<sup>74</sup>. Dans la première catégorie d'ennemis on retrouve le sultanat d'Iconium, en conflit avec les Coumans des steppes nord-pontiques. La papauté avait déclenché à l'époque une action d'envergure dans la

<sup>70</sup> V. Spinei, *Moldova*, p. 104; *idem*, *Realităţi*, p. 137.

<sup>71</sup> László Makkai, *Magyar-román közös múlt*, seconde édition, Budapest, 1989, pp. 29–31.

<sup>72</sup> Hurmuzaki, I/1, p. 111.

<sup>73</sup> I. Ferent, *op. cit.*, pp. 136–138.

<sup>74</sup> «... *proficiscentibus ad recuperandum christianorum terras Cumanis vicinas, quas Soldanus de Iconio vel infideles alii occuparunt, ac euntibus contra illos, qui Cumanos conversos impugnant, et prohibent alios ad fidem christianam venire...*» Hurmuzaki, I/1, p. 111.

direction de la Coumanie Blanche. Quant aux ennemis cités dans la seconde catégorie, ces derniers ne sont plus désignés en tant qu'infidèles (*infideles*). On y faisait référence, sans doute, à la Coumanie se trouvant sous l'autorité du roi hongrois, la seule région dans laquelle l'Évangile était prêché à l'époque avec succès parmi les Coumans. Il ne s'agissait pas – comme Nikolaus Pfeiffer le pensait<sup>75</sup> – des habitants chrétiens du royaume de Hongrie (dans la proximité immédiate de la Coumanie!), qui n'aurait pas vu de bons yeux les Coumans, même après leur christianisation. Ce n'est pas contre ces Chrétiens que la croisade devait être prêchée à l'époque. Ces ennemis restés sans nom étaient au fait les Bulgares. Nous considérons valable l'opinion de C. Auner, selon laquelle le pape avait en vue le tsar Jean Assen II, qui ne pouvait accepter la nouvelle condition des Coumans en tant que vassaux du roi de Hongrie, étant donné qu'il élevait lui-même des prétentions au sujet du territoire situé au nord du Danube<sup>76</sup>. En 1229, l'année à laquelle fait référence le document papal, la Bulgarie contrôlait encore le pays de Severin, région voisine de la Coumanie. Et en 1228, une expédition hongroise de grande envergure avait été entreprise en Bulgarie<sup>77</sup>. L'attitude du tsar vis-à-vis les progrès du catholicisme en Coumanie peut être expliquée aussi par sa politique d'éloignement de l'union ecclésiastique avec Rome. Ce processus avait été déjà entamé, même si la rupture définitive ne se passera que plus tard. Nous pouvons considérer la date de 21 mars 1228 de la lettre adressée par Grégoire IX à l'archevêque Robert et la période immédiatement antérieure comme un moment de tension dans les relations entre les Hongrois et les Bulgares.

Dans la période de la domination hongroise, tout comme à l'époque teutonique, la Coumanie a été un instrument de contrôle à l'intention de la Bulgarie. La limite méridionale de la Coumanie était le Danube, de l'Olt jusqu'au Siret, ce qui assurait une excellente position stratégique. La plus grande perte soufferte par la Bulgarie lors de l'installation du pouvoir hongrois dans la région située au-delà de l'arc des Carpates fut en effet la perte de l'aide militaire des Coumans, qui avaient donné un grand soutien aux premiers tsars de la dynastie des Assenides. Au début de la quatrième décennie, la Bulgarie reçut un nouveau coup, lors de l'occupation par les Hongrois du pays du Severin, qui assurera à ces derniers la possibilité de surveiller et de contrôler Vidin et la Bulgarie du nord-ouest<sup>78</sup>. La Coumanie fut conçue comme une ceinture protectrice au-delà des Carpates, à l'intention des territoires intra-carpatiques du royaume et, en même temps, comme base pour les conquêtes à venir<sup>79</sup>.

<sup>75</sup> N. Pfeiffer, *op. cit.*, p. 81.

<sup>76</sup> C. Auner, *op. cit.*, pp. 547–548.

<sup>77</sup> Voir T. Senga, *op. cit.*, pp. 41–48.

<sup>78</sup> Voir Viorel Achim, *Despre vechimea și originea banatului de Severin*, «Revista Istorică», V (1994), 3–4, pp. 233–247.

<sup>79</sup> Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 69.

L'intervalle entre la prise sous contrôle de la Coumanie située dans la région extra-carpatique (1227–1228) et la grande invasion mongole de 1241 fut pour le roi Béla IV une période de projets ambitieux visant l'est de l'Europe. Un tel projet fut celui de la conversion de la *Magna Hungaria* de la région de la Volga, où à l'époque vivaient des communautés hongroises. On y envoya ici en 1235 et en 1237 deux expéditions, conduites par les Dominicains Julianus et, respectivement, Ricardus<sup>80</sup>. A l'époque, la Hongrie était un des plus puissants Etats d'Europe. Une fois ayant pris sous contrôle la Coumanie d'au-delà des Carpates, les Hongrois pouvait considérer la possibilité d'étendre leur domination vers l'est.

Les conditions internationales étaient favorables à de telles ambitions. Dans les premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle on enregistra un avancement politique et confessionnel général de l'Occident dans la direction de l'est de l'Europe. Le succès le plus durable fut la christianisation des peuples baltiques et leur encadrement dans l'Etat créé par l'Ordre teutonique dans la région de la mer Baltique. Mais les efforts de l'Occident visaient aussi les principautés russes, de confession orthodoxe, que l'on essaya de convertir au catholicisme, ainsi que les Coumans et les autres peuples païens de la steppe. Encouragée par le succès enregistré au-delà de l'arc des Carpates, la papauté commença l'œuvre de christianisation des Coumans de l'espace nord-pontique<sup>81</sup>. On y envoya ici de nombreuses missions, comprenant surtout des moines dominicains. Certaines communautés ou certains chefs coumans acceptèrent le baptême. Une atmosphère d'optimisme et d'enthousiasme se créa quant à l'avenir de la foi chrétienne parmi les peuples vivant ici, turcs ou d'autres origines. Ce fut sans doute une des périodes les plus fastes de l'histoire de la mission catholique à l'est de l'Europe.

La royauté hongroise se servit de cette offensive politique et confessionnelle de l'Occident afin de promouvoir ses propres intérêts. Les Hongrois étaient préoccupés par les événements qui se déroulaient dans la steppe, car les incursions coumanes étaient venues auparavant de cette direction. En contrôlant maintenant les régions au sud et à l'est des Carpates, les Hongrois pouvaient surveiller mieux les mouvements des steppes nord-pontiques, où se produisait l'avance mongole. Nous devons accepter qu'il s'agissait plutôt de surveillance – tel qu'il résulte des récits de Julianus et de Ricardus –, et moins d'une implication effective des Hongrois dans cet espace. La défaite de la Horde coumane et l'affaiblissement des principautés russes,

<sup>80</sup> Les récits de voyage de Julianus et de Ricardus, dans Heinrich Dörrie, *Drei Texte zur Geschichte der Ungarn und Mongolen: Die Missionsreisen des fr. Julianus O.P. ins Uralgebiet (1234/5) und nach Rußland (1237) und der Bericht des Erzbischofs Peter über die Tartaren*, Göttingen, 1956, pp. 165–182 et pp. 151–161. Au sujet des missions en Grande Hongrie, voir aussi Bálint Hóman, *Geschichte des ungarischen Mittelalters*, vol. II: *Vom Ende des XII. Jahrhunderts bis zu den Anfängen des Hauses Anjou*, Berlin, 1943, pp. 127–130.

<sup>81</sup> Au sujet de l'action catholique dans les steppes de l'est de l'Europe au XIII<sup>e</sup> siècle, voir entre autres J. Richard, *op. cit.*, pp. 20–33; Ş. Papacostea, *op. cit.*, pp. 85–90.

provoqués par les Mongols, mena à l'apparition d'un vide de pouvoir à l'est de l'Europe. Cette situation semble avoir servi aux Hongrois à faire accroître leur influence dans la région. Le contrôle de la «Coumanie Noire» doit avoir donné au roi de Hongrie un ascendant sur les tribus coumanes des régions voisines.

Le peu de sources préservées jusqu'à nos jours semblent indiquer que les Hongrois, dans une certaine mesure, ont accordé à l'époque de l'aide aux chefs coumans et aux princes russes contre l'avance mongole. Le khan Kuthen, resté le principal chef couman, reçut l'appui du roi Béla IV. C'est ce qui explique le fait que Kuthen et ses gens se replièrent en Hongrie en 1239, après la défaite devant les Mongols de Batu de l'année précédente. Kuthen demanda l'aide du roi Béla et, avec la permission de ce dernier, s'établit en Hongrie. Les Coumans de Kuthen – au nombre de 40.000, selon Rogerius – entrèrent en Hongrie par le défilé de Rodna, en mars 1239<sup>82</sup>.



La prise en possession par les Arpadiens de la Coumanie située au-delà de l'arc des Carpates en 1227–1228 et toute la conjoncture européenne favorable à l'expansion des puissances catholiques ouvraient la perspective d'une évolution qui aurait pu mener à une annexion complète de ce territoire au royaume hongrois. Ceci n'arriva point, tout premièrement à cause du manque de temps pour entreprendre un tel projet. L'époque hongroise dans l'histoire de la Coumanie finit avec l'invasion mongole de 1241, qui pulvérisa la structure politique-territoriale hongroise naissante dans la région. Dans sa lettre adressée au pape Innocent IV le 11 novembre [1247], le roi Béla IV note les pertes territoriales souffertes par son royaume en 1241; il y ajoute que la Russie (Halicz), la Coumanie, les *Brodnici* et la Bulgarie, «*quae in magna parte nostro dominio antea subiacebant*», étaient à présent tributaires envers les Tatars<sup>83</sup>.

Pour une certaine période, la géographie politique de la région garda le nom de «Coumanie». En 1247, le Diplôme des Chevaliers de Saint-Jean désignait le territoire situé à l'est de l'Olt par cette appellation. Ce territoire était entré en 1241 sous la domination des Tatars, même si cette domination ne s'exerçait que de loin. Le fait que ce nom s'y trouve mentionné montre que certains Coumans étaient restés sur place après 1241, bien qu'en petits nombres, puisque la plupart des Coumans

<sup>82</sup> Rogerii..., pp. 553–554, 559 (où l'événement est daté de façon erronée en 1242). Au sujet du refuge des Coumans en Hongrie en 1239: B. Homán, *op. cit.*, pp. 131–134; A. Pálóczi Horváth, *op. cit.*, pp. 47–48, 60–61.

<sup>83</sup> Hurmuzaki, I/1, no. CXCIX, pp. 259–262 (l'année 1254). Pour ce qui est de placer la lettre royale du 11 novembre [sans date] en 1247 ou en 1248, au lieu de 1250 ou 1254, telle qu'elle apparaît datée dans les recueils de documents, voir T. Senga, *IV. Béla külpolitikája és a IV. Ince pápához intézett «tatár-levele»*, «Századok», 121 (1987), 4, pp. 604–609.

s'étaient réfugiés en Hongrie, mais aussi en Bulgarie et dans d'autres pays de la région, à la veille de l'invasion tatare et dans la période suivante. Les Coumans de l'espace extra-carpatique, se trouvant à présent sous domination tatare, n'étaient plus une force. Pendant les décennies qui séparent la grande invasion mongole de la création des principautés roumaines, ils seront englobés par la masse des autochtones et contribueront à la formation de l'élite politique dans ce territoire<sup>84</sup>.

<sup>84</sup> Au sujet de ce processus d'assimilation ethnique, voir, le plus récemment, Ion Conea, *Vrancea. Geografie istorică, toponimie și terminologie geografică*, ed. L. Badea, D.I. Oancea, N. Stoicescu, București, 1993, pp. 178–190.